

DATE DE CONVOCATION : 27 mars 2026  
DATE D’AFFICHAGE : 27 mars 2026  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 21  
NOMBRE DE VOTANTS : 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 02 AVRIL 2026 à 19h00**

**PRÉSIDENT DE SÉANCE** : Monsieur Eric BLIN, Maire

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Carole BOSQUET

**PRÉSENTS** : M. MARIE Freddy, Mme TEMPERVILLE Christine, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme LEBLANC Vanessa, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

**ABSENTS** : Mme GUILBERT Valérie (procuration à M. BLIN Eric), M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy).

**N°2026/004 VERSEMENT DES INDEMNITES AUX ELUS**

Le Maire et les Adjoints bénéficient d’une indemnité de fonction. Le montant est calculé selon un pourcentage de l’indice brut terminal de la fonction publique. Les taux sont ceux fixés pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants.

Pour le Maire l’indemnité est, de droit et sans débat, fixée au montant prévu à l’article L. 2123-23 du CGCT.

Le taux est fixé à 55.7% de l’indice brut terminal de la fonction publique

Quant aux Adjoints, il est proposé de fixer le montant de leurs indemnités pour l’exercice effectif des fonctions d’adjoints au Maire à 21.38 % de l’indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil,

Après délibération,

Et vote, à l’unanimité,

Décide de fixer comme il sult les indemnités de fonction des Elus :

Maire : 55.7% de l’indice brut terminal de la fonction publique

Adjoint : 21.38% de l’indice brut terminal de la fonction publique

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Eric BLIN.

**TABLEAU RECAPITULATIF  
DES INDEMNITES AUX ELUS**

*Annexe à la délibération n°2026/004*

I. POPULATION = 2 588

II. Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) :

Indemnité (maximale) Maire + total indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation :

$55.7 + 6 \times 21.38 = 183.98$

III. Indemnités allouées :

Nom Élu bénéficiaire	Fonction	Indemnités allouées en % de l'IB de la fonction publique	Montant brut en €
BLIN Éric	Maire	55.7	2289.56
MARIE Freddy	1 <sup>er</sup> adjoint	21.38	878.83
TEMPERVILLE Christine	2 <sup>ème</sup> adjoint	21.38	878.83
DEU Yannick	3 <sup>ème</sup> adjoint	21.38	878.83
GUILBERT Maggy	4 <sup>ème</sup> adjoint	21.38	878.83
	<b>TOTAL</b>	<b>141.22</b>	<b>5 804.88</b>